

URBANISME**Renouvellement urbain de la cité Gagarine-Truillot**

Marchés de définition

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations en date du 17 avril et du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le lancement des marchés de définition nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement urbain sur la cité Gagarine-Truillot.

L'objectif de ces marchés de définition est de retenir trois équipes chargées :

- d'une part, de la définition d'un projet de renouvellement urbain sous forme de schéma d'aménagement (organisation urbaine avec programmation habitat/équipements publics/espaces publics et activités),
- d'autre part, de la faisabilité du projet (coût à partir de ratios et phasage tenant compte des contraintes techniques et sociales du projet).

Dans le cadre de cette procédure, la Ville, appuyée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (le groupement La Fabrique Urbaine/Cilo/ECHR), et l'OPH se sont constitués en groupement de commandes, dont la ville a été désignée comme coordonnateur.

L'article 73 du Code des Marchés Publics énonce que les marchés de définition sont attribués par la commission d'appel d'offres (CAO). La convention de groupement prévoit en son article 2.3 que la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur conformément à l'article 8 VII du Code des Marchés Publics.

Ainsi, par délibération en date du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a fixé la composition de la CAO spécifique du groupement de commandes en application des articles 22 et 23 du code des marchés publics, et en a désigné les membres.

La CAO ainsi constituée a attribué les marchés de définitions à 3 équipes qui ont travaillé selon l'agenda suivant :

- Phase 1 : Phase collective de octobre 2007 à juillet 2008 ;
- Phase 2 : Phase de recadrage par la maîtrise d'ouvrage d'août 2008 à octobre 2008 ;
- Phase 3 : Phase individuelle de novembre 2008 à janvier 2009.

La commission d'appel d'offres doit maintenant désigner le lauréat du marché.

Cependant, suite au renouvellement du Conseil municipal en mars 2008, il y a lieu de désigner les nouveaux membres élus de ladite commission.

Pour mémoire, la composition de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes a été fixée comme suit en 2007:

1) Membres à voix délibérative :

- Le Maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

2) Membres à voix consultative :

- 5 membres des services techniques de la Ville et de l'OPHLM (Directeur Général des Services Techniques, Directeur du Développement Urbain, Chef de projet Ville, Directeur de l'OPHLM et sa directrice technique),
- 2 représentants de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville et de l'OPHLM,
- 1 représentant de l'ANRU,
- le comptable de la collectivité ,
- le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

Je vous propose donc de désigner les nouveaux membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique du groupement de commandes constitué dans le cadre du lancement des marchés de définition nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement urbain sur la cité Gagarine/Truillot.

URBANISME

Renouvellement urbain de la cité Gagarine-Truillot

Marchés de définition

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 22, 23, 73,

vu ses délibérations en date du 19 avril et 25 octobre 2007 approuvant le lancement des marchés de définition nécessaires à l'élaboration du projet de renouvellement urbain sur la cité Gagarine-Truillot, la constitution d'un groupement de commandes associant la Ville et l'OPHM et fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

vu la convention de constitution du groupement de commande susvisé,

considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal en mars 2008, il y a lieu de désigner les nouveaux membres élus de ladite commission, en vue de procéder à l'attribution des marchés de définition,

vu les résultats du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la cité Gagarine-Truillot :

Titulaires :

- Thierry Rosset
- Méhadée Bernard
- Chantal Duchène
- Nicolas Rameau
- Dorian Cathenoz

Suppléants :

- Mehdy Belabbas
- Romain Marchand
- Elisabeth Loichot
- Sandrine Bernard
- Bruno Castelnau

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 27 MARS 2009